

## **Le syndicat des IEN de la FSU refuse de justifier les suppressions de postes.**

« Évidemment, nous mettrons ces mesures de carte scolaire en œuvre car elles relèvent de nos fonctions. Cependant, nous n'avons pas l'intention, dans les discours que nous tiendrons auprès des équipes enseignantes, des parents d'élèves ou des élus de tenter de leur faire croire que ces mesures puissent être justifiées par d'autres motifs que ceux d'un choix politique de réduction budgétaire », écrit le SNPI-FSU dans une lettre ouverte dressée aux IA-DSDEN, datée du 14 mars 2011.

« Le ministère nous rappelle régulièrement les obligations de réserve qui sont attachées à notre responsabilité », précise le syndicat qui estime que « l'obligation de neutralité s'inscrit dans les principes fondamentaux de la fonction publique ».

« Nous ne ferons pas obstruction, dans l'exercice de nos fonctions, aux décisions prises. Cependant, si les décisions politiques et leur justification appartiennent à la représentation nationale, il n'incombe au fonctionnaire que leur seule mise en œuvre », souligne-t-il.

Le projet de loi de finances 2011, adopté le 15 décembre 2010 par le Parlement, prévoit la suppression de 4 800 postes dans le second degré, de 3 367 emplois dans le premier degré, une fois prise en compte la résorption des surnombres et enfin de 600 emplois administratifs.

Selon son secrétaire général, Michel Gonnet, le SNPI-FSU syndique des IEN premier et second degré ainsi que des IA-IPR et représente 20 % des inspecteurs.

« Par cette lettre nous souhaitons rappeler que notre devoir est d'appliquer les politiques mais pas de s'en faire les propagandistes », précise-t-il. Et d'ajouter : « C'est aux IEN qu'il appartient de présenter les mesures de carte scolaire aux parents et aux enseignants. »

### **« NOUS NE JUSTIFIERONS PAS »**

« Nous ne justifierons pas par des raisons pédagogiques la diminution des postes en Rased dont nous savons qu'ils contribuent à l'aide aux élèves en difficulté. Nous ne justifierons pas, au prétexte de la difficulté de faire apparaître des plus-values spécifiques, la diminution des postes supplémentaires en zone d'éducation prioritaire car nous savons qu'ils contribuent à la lutte contre l'illettrisme », poursuit le syndicat.

Il ajoute : « Nous ne prendrons pas le prétexte d'études incertaines sur le taux d'encadrement des classes pour faire croire que la preuve scientifique est désormais administrée que le nombre d'élèves par classe n'a aucune relation avec leur réussite scolaire. » « Nous ne relativiserons pas la portée que représente, chaque jour, pour des centaines d'élèves, dans certains départements, le fait que leur enseignant absent ne puisse être remplacé, faute de moyens suffisants », conclut-il.